

FIDUCIAIRE DU NORD
Membre KPMG
159, avenue de la Marne
BP 5029
59705 MARCQ EN BAROEUL Cedex

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Membre du Réseau HORWATH
6 rue de la Montagne
BP 31037
68050 MULHOUSE Cedex

SCHAEFFER DUFOUR
Société Anonyme au capital de 6.580.000 €
66, rue Jean Baptiste Lebas
59910 BONDUES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2008

Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application des articles L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Schaeffer Dufour SA, relatifs à la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 qui expose la situation des activités textiles en Afrique du Sud.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Marcq en Baroeul et Mulhouse, le 29 septembre 2008

Les commissaires aux comptes,

FIDUCIAIRE DU NORD
Membre de KPMG

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Membre du réseau HORWATH

Eric DELEBARRE

Thierry LIESENFELD